

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

LOI N° 2020-629 DU 14 AOUT 2020
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2019-679 DU 24 JUILLET 2019 PORTANT CODE
DES MARCHES PUBLICS

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ont adopté ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur
suit :

Article 1 : Est ratifiée l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code
des marchés publics.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République de
Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 14 août 2020

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement



Elrane Atté BIMANAGBO

Préfet

N° 2000650